

Cap l'Orient Express

La lettre d'information de Cap l'Orient agglomération

➤ ÉVÈNEMENTS

LE PAYS DE LORIENT CANDIDAT AU DÉMONSTRATEUR D'ÉOLIENNE OFFSHORE



Aux côtés du président du Conseil régional, Jean-Yves le Drian, Norbert Métairie, président de Cap l'Orient agglomération a annoncé la candidature de notre territoire à l'implantation d'un centre d'essais d'éoliennes flottantes au large de Groix. Le dossier a été déposé auprès de l'Institut d'excellence des énergies décarbonées (IEDD), basé à Brest, chargé par l'État de la mise en place de sites d'essais sur les énergies marines. Norbert Métairie a fait valoir les atouts du Pays de Lorient pour l'accueil du centre d'essais : la proximité des ports, la disponibilité de leurs infrastructures et la présence d'un tissu industriel et scientifique qui offre de nombreux savoir-faire pour exploiter et assurer la maintenance d'un tel site.

Pour Cap l'Orient, cette candidature revêt un aspect primordial dans la stratégie économique mise en place autour des énergies renouvelables. Ce centre d'essais national pourrait en effet accueillir WinFlo, un projet d'éolienne offshore développé par un consortium

d'entreprises régionales, dont Nass et Wind Industrie et DCNS, toutes deux installées à Lorient. Labellisé par le pôle mer (pôle de compétitivité Bretagne), Winflo a reçu le soutien de l'État qui participera à hauteur de 14 millions d'euros sur les 42 millions nécessaires à la réalisation d'un démonstrateur.

C'est ce démonstrateur, préalable à la fabrication en série, que le Pays de Lorient espère voir installer sur son territoire, avec pour objectif le développement d'une filière basée sur les énergies renouvelables. Le projet Winflo comporte aussi un enjeu énergétique, avec la nécessité, pour la Bretagne, d'augmenter sa production d'énergie (34% d'autonomie à l'horizon 2020, contre 8,5% aujourd'hui, selon le pacte signé entre l'État et la Région).

À noter que le futur choix (ou non) du site au large de Groix n'a rien à voir avec les sites récemment retenus par l'État pour l'implantation de cinq champs d'éoliennes en Bretagne. Il s'agit là de sites de production.

➤ BRÈVES

SICOGAZ

EN ATTENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cap l'Orient agglomération et la commune de Quéven ont émis un avis défavorable sur le projet de Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) concernant SICOGAZ, spécialisée dans le stockage et la distribution de gaz butane et propane. Compte tenu des risques d'inflammation et d'explosion, le PPRT établi par l'État prévoit notamment l'expropriation de bâtiments d'activité jouxtant le site et des mesures de protection des personnes et du bâti existant (à la charge des propriétaires).

Cap l'Orient demande que des études complémentaires soient menées afin de diminuer les risques à la source (à l'intérieur de l'établissement) de réduire les périmètres d'exposition par la construction d'ouvrages, mais également d'appliquer plus strictement le principe de pollueur-payeur afin que les charges pèsent moins sur les riverains et la collectivité.

Durant le premier trimestre de cette année seront rendues les conclusions de l'étude de vulnérabilité diligentée par la Préfecture du Morbihan, qui a porté sur trois maisons appartenant à trois secteurs différents suivant leur degré d'exposition au danger. Puis, le PPRT sera soumis à enquête publique avant la décision finale qui interviendra d'ici la fin septembre de cette année.

Deux autres sites, dits SEVESO AS (du nom de la directive européenne qui oblige à identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs) sont concernés par un PPRT dans l'agglomération : les dépôts de produits pétroliers au port de Lorient et l'entreprise spécialisée dans l'industrie pharmaceutique Guerbet, à Lanester.

SALON TERRE

RENDEZ-VOUS DU 18 AU 21 MARS



Le Salon *Terre* !, salon régional du développement durable, se déroulera du 18 au 21 mars au parc des expositions du Pays de Lorient. Il réunira une centaine d'exposants sur les thèmes de l'habitat, la santé, les transports, l'alimentation... Cap l'Orient agglomération programme également de nombreuses tables rondes et conférences, au cours desquelles viendront témoigner de leurs expériences, collectivités, associations et particuliers. Sur place, de nombreuses animations autour de la cuisine, des loisirs ou de la maison permettront au public de découvrir comment être développement durable au quotidien. Parmi les temps forts de cette 5^{ème} édition, soulignons la conférence inaugurale avec Denis Cheissoux, animateur de l'émission *Co2 mon amour* sur France Inter ou encore la présence de Tara Oceans qui présentera en exclusivité une exposition photo et un film sur l'expédition scientifique.

www.salon-terre.fr

ÉCOLABEL

UN COMPOST LABELLISÉ AU NIVEAU EUROPÉEN



Cap l'Orient agglomération fait partie des toutes premières collectivités (une douzaine) à décrocher la norme Écolabel, la plus stricte existante au niveau européen, pour son compost. Ce label exige notamment des seuils particulièrement bas sur les traces de métaux. Le compost de Cap l'Orient est destiné en priorité à l'agriculture locale et aux services municipaux, même s'il est mis à disposition des habitants lors d'animations. Rappelons qu'il est produit à partir des biodéchets collectés en porte à porte. Sa qualité est donc aussi le fruit de la qualité de tri réalisé par les habitants. Aujourd'hui, 40% des biodéchets sont récupérés, soit environ 32 kg/an/habitant. Ces biodéchets peuvent être traités de deux façons : le compostage individuel ou la poubelle verte. Les déchets mis dans la poubelle verte sont acheminés vers l'unité de traitement biologique de Caudan (ADAOZ) pour y être compostés.

CITÉ DE LA VOILE

LE DÉFI INTÉGRATION EN AVANT-PREMIÈRE

Alors que la Cité de la Voile Éric Tabarly a réouvert ses portes, la nouvelle exposition temporaire sera dévoilée le 26 février. Sur plus de 400 m², elle fera la part belle aux navigateurs qui ont réalisé le tour du monde de Magellan (en 1522) à Franck Cammas (détenteur du trophée Jules Verne) en passant par Isabelle Autissier ou Titouan Lamazou. Vous embarquerez pour cinq siècles d'aventure à travers des objets emblématiques et les grandes évolutions qui permettent aujourd'hui de boucler un tour du monde à la voile en moins de 50 jours.

Par ailleurs, le jeudi 17 février à 20h30, la Cité de la Voile Éric Tabarly propose, en avant-première, la projection du documentaire retraçant la fabuleuse aventure du Défi Intégration, qui associait marins valides et handicapés en présence de membres de l'équipage, de la réalisatrice et du producteur.

Sur réservation au 02 97 84 33 79

AGENDA

11 février à 17h
Conseil communautaire
à Locmiquélic

22 février
Séminaire PLH
au Palais des Congrès

INTERVIEW

NICOLAS PROULHAC,
Responsable Pôle Ingénierie
Idra environnement

DRAGAGE À LA BSM

« ON NE PEUT PAS GÉRER TOUS LES SÉDIMENTS À TERRE »

**Pourquoi les ports ont-ils besoin
d'être dragués ?**

Si vous ne draguez pas un port, il finit par s'ensabler complètement. Même s'il n'y a pas de grand port maritime en Bretagne, les besoins de dragage dans la région sont estimés à 300 000 mètres cubes par an. L'ensablement est quelque chose de naturel qui vient du dépôt des fines particules en suspension présentes naturellement dans l'eau. En milieu littoral l'essentiel des apports est lié au transport par la mer. En estuaire, la rencontre des flux d'eaux douces et salées accélèrent encore le phénomène. Ainsi, dans la rade de Lorient, le débouché du Scorff et du Blavet provoque une sorte de bouchon et une sédimentation plus importante qu'ailleurs. La fréquence de dragage est entre 3 et 5 ans pour un port ouvert et 5 à 20 ans pour un port

fermé. L'entretien des chenaux est bien souvent plus fréquent.

Existe-t-il une alternative à l'immersion des sédiments en mer ?

Techniquement oui. Soit en favorisant une redistribution dans le courant des sédiments à peine déposés au fond soit en développant des solutions de stockage à terre. Mais il faut prendre conscience qu'à terre, les sédiments deviennent des déchets qui obéissent à des règles très strictes de stockage et de traitement. Par ailleurs, les principes du Grenelle de l'environnement poussent les collectivités à réduire la production de déchets et surtout à les valoriser. Même s'il existe des techniques de déshydratation des vases, leur valorisation est très compliquée lorsqu'elles contiennent peu de sable et beaucoup de sel, comme c'est le cas à Lorient. Au final, sur les 40 à 50 millions de mètres cube de sédiments prélevés chaque année dans les ports français, 95% du volume est immergé. Les sédiments ne sont traités à terre que s'il y a un risque pour le milieu aquatique, si les règlements l'exigent ou s'il existe un potentiel de réemploi des vases. C'est le cas par exemple à Bayonne où une réflexion a été lancée afin de réutiliser 10% des volumes dragués à terre, qui sont pour l'instant clapés, alors qu'ils contiennent

beaucoup de sable.

C'est votre société qui s'est chargée du traitement à terre des sédiments du port en 2005. Quel enseignement en tirez-vous ?

Il n'y a pas de raison que ce qui était possible en 2005 le soit moins aujourd'hui, notamment par l'intermédiaire des nouvelles pistes scientifiques qui se dessinent en terme de valorisation mais également au travers des protocoles réglementaires de plus en plus encadrés qui vont permettre de structurer et de pérenniser les filières. Ces solutions, 3 à 4 fois plus onéreuses et consommatrices d'énergie du fait des transports terrestres, restent cependant réservées aux matériaux contaminés. Il apparaît d'ailleurs déraisonnable à ce jour d'envisager la gestion systématique à terre de l'ensemble des volumes dragués au risque de dérégler plus encore l'équilibre naturel et sédimentaire d'un milieu. Dans la suite logique du Schéma Directeur des Dragages du Morbihan l'outil à adapter maintenant est la constitution d'un plan de gestion développé de façon mutualisée et partagée à l'échelle de la rade pour mettre en pratique concrètement les filières de gestion validées à terre et en mer, les conditions de leur mise en œuvre et les perspectives à venir.

« AUCUN SÉDIMENT POLLUÉ NE SERA CLAPÉ »

Norbert Métairie a confirmé la volonté de Cap l'Orient de traiter les vases issues du dragage de la BSM dans une logique de développement soutenable et en accord avec l'ensemble des acteurs.



UNE OPÉRATION NÉCESSAIRE

Le dragage des sédiments de la base de sous-marins est devenu nécessaire dans le cadre de la reconversion du site après une longue période de transition entre le départ de la Marine en 1997 et les aménagements survenus depuis (ouverture du port de plaisance, création du pôle course au large, implantation de sociétés de la filière nautique). En effet, les opérations de dragage sont habituelles dans le cadre de l'entretien des ports afin de préserver et maintenir leurs activités : pêche, transport maritime, plaisance... Le dernier dragage à la base de sous-marins a eu lieu en 1996.

Il existe trois possibilités de traitement des sédiments : le clapage (immersion) en mer, le dépôt en carrières et le stockage dans une installation spécialisée. Les coûts à la tonne varient du simple au triple, de 20 euros pour

le clapage à 67 euros pour le stockage. À raison de 155 000 mètres cubes à traiter, le budget passerait de 3 100 000 euros à 8 450 000 euros. Par ailleurs, l'acheminement des sédiments vers des sites spécialisés provoquera un trafic de camions qu'il est difficile d'envisager compte tenu de l'impact sur l'environnement et sur les habitants. À raison de 15 mètres cubes par camion, l'évacuation représentera plus de 10 000 trajets, soit un camion toutes les 5 minutes toute la journée durant 7 à 8 mois sur le site de la base de sous-marins. Enfin, le stockage à terre présente un risque quant à l'infiltration de sels dans la terre, qui peut rendre les surfaces impropres à toute culture pour plusieurs années. Souvent cité en exemple pour sa gestion de dragages, le port de Dunkerque ne traite à terre que 9% des sédiments extraits.

UNE GESTION DANS LA CONCERTATION

« Dans le droit fil de sa politique de développement durable et solidaire, Cap l'Orient souhaite mettre en place une gestion responsable et exemplaire des sédiments portuaires. Je l'assure, aucun sédiment pollué ne sera clapé, souligne Norbert Métairie, président de Cap l'Orient agglomération. Nous travaillons de manière transparente sur ce sujet et je souhaite que la gestion des sédiments pollués soit appréhendée dans la concertation. En effet, plusieurs hypothèses

existent pour le stockage et le traitement des sédiments. Elles doivent être discutées et faire l'objet d'un consensus. Plus généralement, les opérations de dragage doivent être appréhendées de façon globale dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel. Ce plan de gestion doit être imaginé afin d'avoir une gestion pérenne et durable aussi bien économiquement qu'écologiquement des ports et chenaux du territoire ».

UNE PROCÉDURE TRANSPARENTE SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

La réglementation en matière de classification des sédiments en fonction de leur pollution est très stricte. Au-delà du simple respect de cette réglementation, Cap l'Orient agglomération travaille de manière transparente sur ce sujet. Elle a par exemple invité les associations locales à assister aux prélèvements complémentaires effectués le 5 janvier dernier.

AUCUN SÉDIMENT POLLUÉ EN MER

Située au large de l'île de Groix (pointe de Pen Men), la zone de clapage a été choisie dès 1996 en accord avec les services de l'État et les associations locales. Compte tenu de sa configuration, notamment son profil en cuvette, le site retenu assure une stabilité des sédiments rejetés et sa composition n'est pas modifiée par les apports. Il fait depuis dix ans l'objet d'un suivi annuel par la Région afin de contrôler d'éventuelles dispersions : des cages à mollusques ont été placées autour de la zone et des vidéos marines sont réalisées.

LE DRAGAGE DANS LE MORBIHAN



100 000 m³ de sédiments environ sont dragués annuellement en Morbihan. 90% sont clapés et 10% sont réutilisés par exemple pour des travaux de construction tels que des digues sur le littoral. Un schéma de référence des dragages a été validé le 6 juillet 2010 et approuvé par arrêté préfectoral le 5 août 2010. Il définit une méthode partagée, entre les défenseurs de l'environnement et les professionnels de la mer, de traitement des sédiments de dragage. Naturellement, Cap l'Orient se conforme à ce schéma départemental.

En savoir plus : www.morbihan.equipement-agriculture.gouv.fr

« NOTRE TERRITOIRE VA DE L'AVANT »

Lors des vœux, Norbert Métairie a fait le point sur quelques grands dossiers de l'Agglomération. Propos choisis.



PÊCHE

Le principe de précaution est souvent invoqué pour limiter les possibilités de capture. Nous ne remettons pas en cause ce principe. Mais, nous plaçons pour que cette gestion s'appuie sur une réalité scientifique partagée entre experts et professionnels de la pêche. Les mesures de gestion de la ressource ne peuvent être prises sur la simple base du principe de précaution sans prendre en considération leurs conséquences économiques et sociales.

ÉCONOMIE

Le taux de chômage qui avoisine les 9,2% (juillet 2010) a amorcé une descente ces derniers mois (il était au dessus de 11% en 2009). Nos fondamentaux économiques (solde migratoire, emploi des cadres et des professions intermédiaires, nombre d'étudiants) s'améliorent chaque année depuis 10 ans. D'ailleurs, au 3^{ème} trimestre 2010, le Chiffre d'Affaires des entreprises du Pays de Lorient est en nette progression : +7,2% par rapport à celui du 3^{ème} trimestre 2009. On constate que la zone de Lorient est parmi celles qui résistent le mieux.

La reconversion de la BSM, est à mon sens, emblématique de cette évolution, de ce changement d'image, de ce renouveau. En 10 ans, le site est devenu un pôle d'excellence dans le domaine du nautisme et de la course au large, mais aussi un nouveau lieu de promenade, de découvertes et une nouvelle destination touristique.

DÉVELOPPEMENT

Le développement de notre territoire passe aussi par des activités innovantes. Je pense notamment aux Énergies Marines Renouvelables qui constituent un creuset de l'innovation et on peut l'espérer, un vivier d'emplois pour le Pays de Lorient. Notre fort ancrage maritime, nos équipements portuaires rénovés, notre industrie navale de pointe, les consensus que nous sommes capables de bâtir nous désignent naturellement comme un territoire d'expérimentation de grande qualité.

SERVICE DE L'EAU

Je suis convaincu que seul un grand service public de l'eau peut nous permettre de garantir la cohérence des actions que mène notre communauté. C'est pourquoi j'ai proposé aux communes le transfert de la compétence globale sur l'eau et l'assainissement. La qualité de l'eau à un coût maîtrisé est une question cruciale à laquelle l'opinion est de plus en plus sensible. Il faut rendre plus lisible la politique de l'eau pour les habitants et garantir une gestion de proximité. Aussi, nous avons proposé de maintenir un lien étroit avec les communes. La dynamique intercommunale est une chance pour notre territoire et ses habitants. Elle permet d'investir sur des projets d'envergure, de maîtriser les enjeux qui dépassent l'échelle communale et de rendre des services plus performants à la population.

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

UNE CONFÉRENCE ANIMÉE PAR L'ADCF

Cap l'Orient agglomération propose aux élus des 19 communes une réunion d'information consacrée à la réforme des collectivités territoriales. Elle sera animée par Floriane Boulay, chargée de mission à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF). Cette réunion sera l'occasion de décrypter la loi et le nouveau régime fiscal rentrés en vigueur en ce début d'année. Devant ces évolutions qui concernent très fortement les intercommunalités, Cap l'Orient a souhaité présenter de manière détaillée les incidences de ces réformes et débattre des enjeux qui s'ouvrent pour nos communautés à partir de 2011.

Mercredi 2 mars 2011 à 17h
au Palais des Congrès de Lorient

HABITAT

LE SECOND SÉMINAIRE PLH

Dans le cadre de l'élaboration de son 3^{ème} Programme local de l'habitat (PLH), Cap l'Orient agglomération organise un séminaire sur le thème : « un nouveau PLH, pour un nouveau modèle de développement ». Comme l'an passé cette journée sera animée par le bureau d'études Semaphores qui accompagne l'agglomération pour la rédaction de ce document et qui proposera 3 ateliers : production neuve : typologies, formes urbaines et localisation ; réhabilitation : que faire à court terme ? Qu'initier à plus long terme ? ; populations spécifiques : traitements particuliers, intégration de démarches en cours.

Séminaire PLH le 22 février au Palais
des Congrès de 9h30 à 15h30. Tél. 02 97 02 22 28

COMPÉTENCE EAU-ASSAINISSEMENT

LES COMMUNES ONT TROIS MOIS POUR DÉLIBÉRER

Après le vote du Conseil de communauté du 10 décembre, favorable à la prise de compétence eau, assainissement et gestion intégrée de l'eau, les 19 communes ont jusqu'au 20 avril pour se prononcer sur les transferts proposés (sauf Groix, jusqu'au 21 avril). Ce transfert est décidé par délibération des conseils municipaux se prononçant à la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils représentant les deux tiers de la population.